

6) LISTES DE MESURES AGROENVIRONNEMENTALES PROPOSEES SUR LE TERRITOIRE POUR 2012

En noires, les mesures contractualisables en Picardie sur le site Natura "Vallée de la Bresle". En rouge, les mesures contractualisables sur la partie normande du site. Seuls les noms diffèrent, les cahiers des charges restant identiques.

Habitat/Milieu	Mesure	Libellé	Montant (en €/ha/an)
Pelouses calcicoles	PI_NVBI_HE9	Entretien par pâturage de pelouses avec absence totale de fertilisation minérale et organique	238
	PI_NVBI_OU1	Restauration et entretien par pâturage des pelouses en déprise	379
Habitats à Damier de la Succise	PI_NVBI_DS1	Absence totale de fertilisation et retard de fauche des prairies à Damier de la Succise	286
Habitats à Agrion de Mercure	PI_NVBI_AM1 HN_NVBR_AM1	Ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 1,4 UGB/ha/an) et limitation de la fertilisation (60/30/30)	197 197
	PI_NVBI_AM2 HN_NVBR_AM2	Ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 1,4 UGB/ha/an) et absence totale de fertilisation	261 261
	PI_NVBI_AM3 HN_NVBR_AM3	Création et entretien d'un couvert herbacé avec ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 1,4 UGB/ha/an) et limitation de la fertilisation (60/30/30)	355 355
	PI_NVBI_AM4 HN_NVBR_AM4	Création et entretien d'un couvert herbacé avec ajustement de la pression de pâturage (0,1 à 1,4 UGB/ha/an) et absence totale de fertilisation	419 419
Mégaphorbiaies	PI_NVBI_ME3 HN_NVBR_ME3	Fauche, avec retard au 25 juin, des prairies humides et mégaphorbiaies avec fertilisation limitée (60/30/30)	307 307
	PI_NVBI_ME4 HN_NVBR_ME4	Fauche, avec retard au 25 juin, des prairies humides et mégaphorbiaies avec absence totale de fertilisation	353 353
Mesures entretien éléments fixes du territoire	PI_NVBI_HA1 HN_NVBR_HA1	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 1 côté	0,19 €/ml/an 0,19 €/ml/an
	PI_NVBI_HA2 HN_NVBR_HA2	Entretien de haies localisées de manière pertinente - 2 côtés	0,34 €/ml/an 0,34 €/ml/an
	PI_NVBI_AR2 HN_NVBR_AR2	Entretien d'arbres isolés ou en alignements	3 €/arbre/an 3 €/arbre/an
	PI_NVBI_RI1 HN_NVBR_RI1	Entretien de ripisylves (2 années sur 5 années)	0,99 €/ml/an 0,99 €/ml/an

Pour toutes questions relatives à ce dossier, vous pouvez contacter l'Institution Bresle (M. BILLARD par téléphone au 02 35 17 41 55 ou par courriel : billard.institution.bresle@wanadoo.fr).

L'animation du DOCOB bénéficie du soutien financier de l'Etat et de l'Europe



EPTB Bresle

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

3 rue Soeur Badiou
76390 AUMALE

Tel : 02 35 17 41 55 / Fax : 02 35 17 41 56

Programme de mesures agro-environnementales (M.A.E.T.) - Picardie / Haute-Normandie



sur le territoire NATURA 2000 FR2200363

« Vallée de la Bresle »

Année 2012

1) PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA PROCEDURE NATURA 2000

La détérioration des habitats naturels ainsi que les menaces pesant sur certaines espèces constituent une des préoccupations majeures de la politique environnementale de l'Union européenne. Celle-ci a donc décidé à travers un ambitieux programme de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

Le réseau Natura 2000 provient de la déclinaison à l'échelle française de deux directives européennes : la directive « Oiseaux » (1979) et la directive « Habitats faune flore » (1992). Plus exactement, il provient du regroupement, à la fois des « zones spéciales de conservation » issues de la directive « Habitats » et des « zones de protection spéciale » instaurées par la directive « Oiseaux » de 1979.

Le site "Vallée de la Bresle" ne disposant pas de zones particulièrement remarquables pour les oiseaux, seule la directive « Habitats » est prise en considération pour sa désignation.

La mise en application de la directive à travers le site Natura 2000 est faite en France sur la base de la concertation et de la production d'un document, sorte de plan de gestion, appelé « document d'objectifs » ou DOCOB.

2) PRESENTATION DE L'ANIMATEUR DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

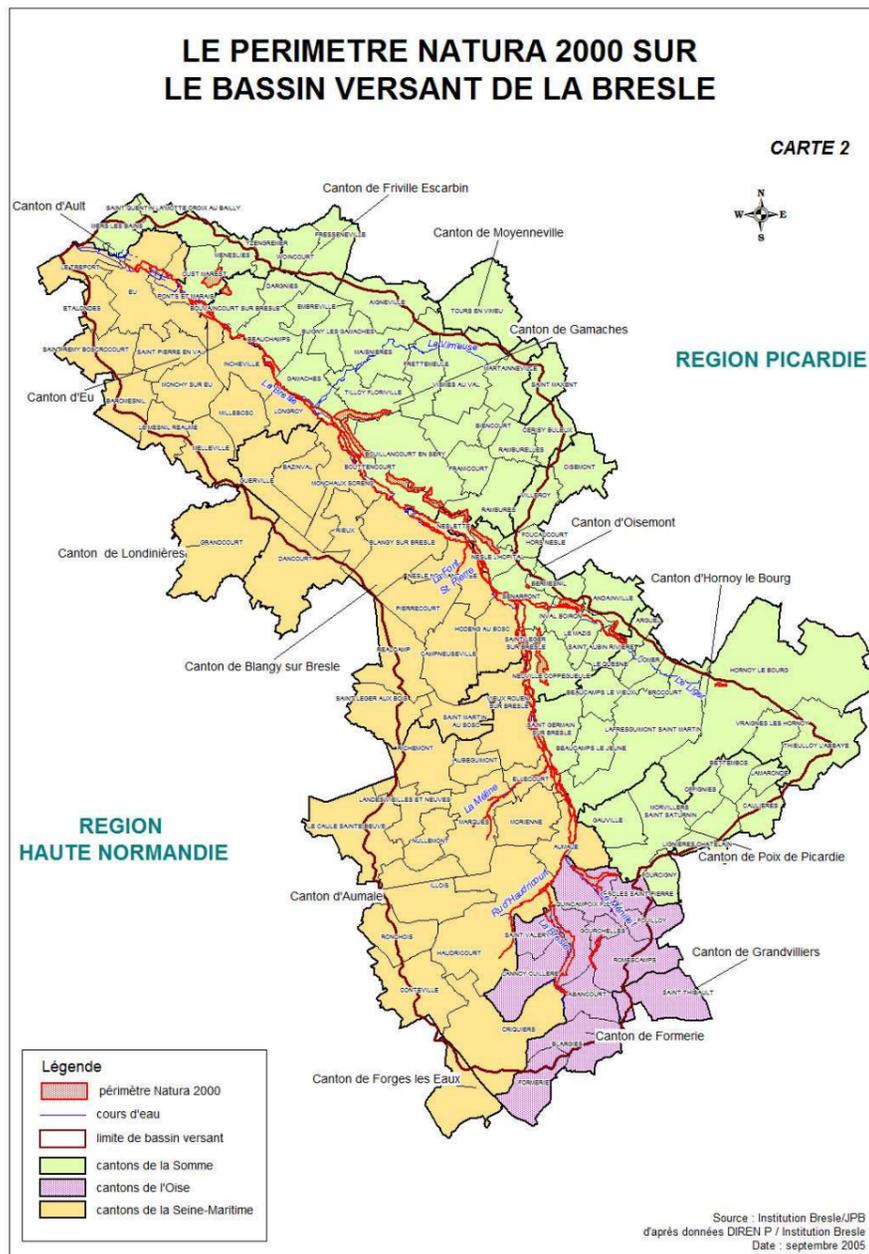
L'Institution interdépartementale pour la gestion et la valorisation de la Bresle, collectivité territoriale publique composée des Départements de l'Oise, de la Somme et de la Seine-Maritime, est l'opérateur du site Natura 2000 « Vallée de la Bresle » depuis 2005. Elle a notamment établi le DOCOB du site et depuis juillet 2008, date de la validation de celui-ci par le comité de pilotage Natura 2000, assure sa mise en oeuvre. Sur ce dossier l'Institution travaille en partenariat avec les Conservatoires d'espaces naturels de Picardie et de Haute-Normandie.

Le DOCOB, après avoir dressé un bilan des activités socio-professionnelles présentes sur le site, a permis d'établir l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents et d'indiquer les moyens de les conserver. Pour cela, différents outils sont utilisables comme les Contrats Natura 2000 à destination des particuliers, la Charte Natura 2000 et les **MAET Natura 2000 à destination des agriculteurs qui font l'objet de cette présente plaquette.**

3) LES MAET NATURA 2000 DU SITE "VALLEE DE LA BRESLE"

Les MAET, existent depuis 2007 et succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux tels que les Contrats Territoriaux d'Exploitations (CTE) ou les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)...

Ces mesures, mises en oeuvre conformément à la réglementation communautaire, **ont pour but de compenser les surcoûts et les éventuels manques à gagner qui pourraient être générés par l'introduction sur les exploitations, de pratiques plus respectueuses de l'environnement pour une durée de 5 ans.** Les pratiques et les mesures préconisées sont établies conformément au diagnostic du site élaboré dans le cadre du DOCOB. **Les contractualisations à des MAET se font uniquement sur la base du volontariat par les personnes le souhaitant.**



4) PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 "VALLEE DE LA BRESLE"

Le site Natura 2000 d'une surface d'environ 1 000 ha, s'étend sur deux régions (la Picardie et la Haute-Normandie), trois départements (l'Oise, la Somme et la Seine-Maritime) et concerne 43 communes :

Oise (60) – 6 communes : Abancourt, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Valéry-sur-Bresle.

Somme (80) – 22 communes : Andainville, Argüel, Beauchamps, Bouillancourt-en-Séry, Bouttencourt, Bouvaincourt-sur-Bresle, Gamaches, Hornoy le Bourg, Inval-Boiron, Lafresguimont-Saint-Martin, Le Mazis, Le Quesne, Nesle-l'Hôpital, Neslette, Neuville-Coppegueule, Oust-Marest, Rambures, Saint-Aubin-Rivière, Saint-Germain-sur-Bresle, Saint-Léger-sur-Bresle, Sénarpont, Tilloy-Floriville.

Seine-Maritime (76) – 15 communes :

Aumale, Blangy-sur-Bresle, Ellecourt, Eu, Haudricourt, Hodeng-au-Bosc, Incheville, Longroy, Marques, Monchaux-Soreng, Morienne, Nesle-Normandeuse, Pierrecourt, Ponts-et-Marais, Vieux-Rouen-sur-Bresle.

La zone Natura 2000 de la Vallée de la Bresle compte 12 habitats d'intérêt communautaire s'apparentant aux trois grands types de milieux suivants :

- **Rivières et milieux associés** : eaux courantes eutrophes dominées par des renoncules aquatiques et autres hydrophytes, eaux peu courantes eutrophes dominées par des callitriches et autres hydrophytes, mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces,

- **Milieux forestiers** : hêtraie-chênaie à jacinthe des bois, frênaie-érablaie calcicole de pente, hêtraie-chênaie à houx, saulaie à saule blanc*, aulnaie frênaie des bords de rivière* (*habitats prioritaires),

- **Pelouses rases calcicoles sur coteaux** : formation à genévrier sur pelouses calcaires, pelouse sèche à avoine des près et fétuque de Léman, pelouse ourléifiée à brachypode penné, pelouse marneuse à parnassie des marais et thym précoce.



Larris ou pelouse sèche calcicole

Le site et notamment les habitats précédents accueillent 12 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquelles cinq espèces de poissons (le Saumon atlantique, la Lamproie fluviatile, la Lamproie marine, la Lamproie de Planer, le Chabot), trois

espèces d'invertébrés (l'Agrion de Mercure, le Damier de la Succise, l'Ecrevisse à pattes blanches) et quatre espèces de chauves-souris (le grand Murin, le grand Rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées, le Vespertilion de Bechstein).

5) RESUME DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

Sur le site Natura, le diagnostic établi montre que les activités d'élevage sont en mutation avec globalement, une activité d'élevage (laitier et allaitant) qui a tendance à régresser. Le pâturage intensif, l'abandon du pâturage, l'abandon de l'entretien des pelouses, la conversion de prairies en cultures sont autant d'exemples modifiant les habitats en place et leur état de conservation.

Les prairies situées en bord de cours d'eau sont menacées d'abandon ou pâturées de façon peu adaptée aux orientations de gestion du site. Les pelouses sèches sur coteaux sont également menacées d'abandon et donc de fermeture.

Pâturage de larris par des ovins (photo PNR Brenne)



Or, de nombreuses espèces et habitats d'intérêt communautaire présents en vallée de la Bresle sont étroitement liés au maintien des prairies et pelouses et aux pratiques agricoles qui s'y développent (fauche, pâturage).

Il est donc nécessaire de trouver un équilibre entre évolution des pratiques et des systèmes d'exploitation, et préservation de ce patrimoine naturel remarquable.